



Stationnement plus 8 jours propriété privée

Par Bichon02

Bonjour à tous,

J'ai laissé mon scooter une vingtaine de jours sans le déplacé, avant hier je voit la police municipale tourné autour de mon deux roue, je descends les voir et me dise que mon scooter n'à pas bouger depuis plus de 8 jours, que c'est interdit sur la voie publique et que je vais recevoir une lettre pour me demander de le déplacé plus 35 euro d'amende...

À l'entrée de mon parking il y a un panneau ' propriété privé ', après vérification sur plan cadastral effectivement le parking est privé et appartient à mon bailleur.

Puis je conteste l'amende?

Merci par avance pour vos réponses.